

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2020

### Sommaire

I. Le mot du Président .....	2
II. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 20 mai et 16 juillet 2020 .....	2
III. Information sur les perspectives d'exécution du budget 2020 .....	2
IV. Création d'un Executive Master Of Public Administration et adoption des tarifs correspondants.....	9
V. Validation des libéralités acceptées dans le cadre des délégations de pouvoirs consenties au Président.....	14
VI. Adoption de la charte de déontologie commune à l'Institut d'études politiques de Paris et à la Fondation nationale des sciences politiques.....	15
VII. Point d'information sur la campagne d'admissions.....	16
VIII. Informations et questions diverses.....	19

### MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Henri DE CASTRIES, Olivier DUHAMEL, Marc GUILLAUME, Biljana JANKOVIC, Sandra LAGUMINA, Bruno LASSERRE, Henry LAURENS, Jeanne LAZARUS, Alexandre MARIANI, Thierry MAYER, Arthur MOINET, Véronique MORALI, Laurence PARISOT, Michel PÉBEREAU, Pascal PERRINEAU, Julie DE LA SABLIERE, Louis SCHWEITZER.

### MEMBRES ABSENTS

Thierry CADART, Jean-Paul FITOUSSI, Katja LANGENBUCHER, Pascal LAMY, Olivier PAUFRAYE, Marion STERN, Hélène THIOUET.

**Assistaient sans voix délibérative :** Frédéric MION, Alban HAUTIER.

**Invités :** Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés, Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière, Philippe GUÉRINET, directeur de l'Executive Education, Yann ALGAN, doyen de l'École d'Affaires Publiques, Bénédicte DURAND, directrice de la formation initiale, Gabriela CROUZET, directrice des admissions, Michel GARDETTE, directeur délégué, Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

.....

La séance, organisée en visioconférence, est ouverte sous la présidence d'Olivier Duhamel à 15 heures.

**Olivier Duhamel** ouvre la séance en indiquant que plusieurs membres du conseil ne peuvent être présents et ont donné des procurations : Thierry Cadart à Louis Schweitzer, Olivier Paufray à Biljana Jankovic, Marion Stern, nouvelle représentante des élus étudiants, qui remplace Lucie Kraepiel, à Arthur Moinet, Pascal Lamy et Katja Langenbucher à lui-même.

## **I. LE MOT DU PRESIDENT**

**Olivier Duhamel** cède immédiatement la parole à Frédéric Mion qui souhaite évoquer la situation de Fariba Adelkhah.

**Frédéric Mion** suppose que les membres du Conseil ont appris que Fariba Adelkhah, chercheuse au Centre de recherches internationales de Sciences Po, injustement emprisonnée en Iran depuis le mois de juin 2019, bénéficie depuis ce week-end d'un régime de détention aménagé. Elle a, en effet, été autorisée à quitter la prison pour résider au sein de sa famille, où elle est assujettie au port d'un bracelet électronique. Il souligne qu'il s'agit toujours d'une poursuite de sa détention, mais selon des conditions un peu meilleures que celles qui lui étaient imposées jusque-là. Naturellement, c'est une heureuse nouvelle et une forme de soulagement, mais **Frédéric Mion** rappelle que Fariba Adelkhah n'est toujours pas libre et qu'il n'y a pour l'heure aucune perspective précise et sérieuse qui permette d'envisager sa libération pure et simple et la possibilité, pour elle, notamment, de rejoindre la France.

Pour autant, cette nouvelle est importante pour toutes celles et tous ceux qui, à Sciences Po et ailleurs, se sont mobilisés depuis dix-huit mois pour réclamer la libération de Fariba Adelkhah et qui ne cesseront de le faire.

## **II. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 20 MAI ET 16 JUILLET 2020**

**Olivier Duhamel** soumet au vote les procès-verbaux du Conseil d'administration de la FNSP des 20 mai et 16 juillet 2020.

**➔ Les deux procès-verbaux sont adoptés chacun à l'unanimité.**

## **III. INFORMATION SUR LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET 2020**

**Olivier Duhamel** rappelle que, comme cela est prévu, préalablement à cette séance du Conseil, le Comité d'audit s'est réuni le 30 septembre.

Il cède la parole à Frédéric Mion.

En introduction, **Frédéric Mion** souligne qu'il s'agit d'une année très particulière, une année qui a vu progresser certains dossiers qui sont chers à Sciences Po – qu'il s'agisse de la réforme des admissions, de la réforme du dispositif d'égalité des chances ou des travaux immobiliers importants qui sont en cours sur le site de Saint-Thomas – mais qui a surtout été marquée par la crise sanitaire qui frappe l'ensemble des pays et des économies.

Cette crise a conduit Sciences Po, dans un premier temps, à devoir gérer des situations d'urgence lors du premier confinement, avec le rapatriement des étudiants en cours de scolarité ou de stages à l'étranger, avec l'organisation d'enseignements à distance dans une période très resserrée, avec un aménagement de nos procédures d'admission lié à ce contexte sanitaire, et avec un aménagement des modalités de travail des salariés, qui ont dû s'organiser intégralement à distance.

Dans un second temps, il a fallu préparer la rentrée 2020, en prévoyant des enseignements dits « hybrides », c'est-à-dire un système de double campus – campus physique et campus à distance – permettant aux étudiants de suivre leur scolarité indépendamment des vicissitudes de l'épidémie. Les événements les plus récents témoignent sans doute du bien-fondé de ce choix puisque, à Reims puis à Paris, il a fallu fermer les campus pendant une durée de quinze jours afin de tenir compte de la recrudescence de cas de Covid constatés chez les étudiants, et que cette fermeture a pu s'opérer sans dommage pour la continuité de l'enseignement ; la totalité de ces cours ont pu être organisés à distance. En outre, les évolutions les plus récentes, qui touchent en particulier l'Île-de-France, avec le passage de cette région en zone rouge, s'accompagnent de consignes nouvelles du Gouvernement sur la distance physique à respecter dans les locaux ; c'est là une disposition que Sciences Po avait décidé d'appliquer dès le mois de juin dernier, lors de la préparation du semestre de rentrée.

Au plan financier, cette crise a évidemment eu des impacts très forts sur Sciences Po, particulièrement sur les ressources issues de la formation continue et – dans une moindre mesure, il est vrai – du mécénat. Toutefois, les dépenses se sont contractées aussi pendant cette période, de sorte que la direction de Sciences Po anticipe un résultat de 3 M€, c'est-à-dire supérieur de près de 800 000 € à ce qui figurait dans le budget prévisionnel que les membres du Conseil d'administration ont adopté au mois de décembre dernier. Ce résultat plus largement positif que prévu l'aurait été plus encore si la crise de la Covid ne s'était déclenchée, puisqu'il se serait établi à 3,5 M€. Cela signifie que l'impact de la Covid sur ce résultat peut être chiffré à peu près à 500 000 €.

**Frédéric Mion** insiste sur le fait qu'il ne faut pas inférer de ce résultat 2020 que Sciences Po serait finalement épargné au plan financier, que le gros de l'orage serait passé sans trop de dommages. Au contraire, il estime que la crise qui est en cours aura des conséquences très durables sur la situation financière de l'établissement, parce que le redressement des ressources de formation continue et des ressources de levée de fonds sera sans doute très progressif. Parce que les dépenses, qui ont diminué en 2020, vont sans doute, une fois les effets du confinement absorbés, se redresser très rapidement. Et parce qu'il faut se préparer à avoir un impact financier significatif du retard pris, fût-il bref, sur le chantier de Saint-Thomas.

Pour toutes ces raisons, il lui apparaît essentiel de continuer de consolider le modèle économique pour renforcer la résistance de Sciences Po, dans un contexte – chaque jour, chaque semaine qui passe le confirme – qui est devenu particulièrement incertain.

Frédéric Mion cède la parole au secrétaire général et la directrice financière de Sciences Po.

**Olivier Duhamel** intervient pour préciser qu'entre le 15 mars et le 15 septembre – avec l'interruption du mois d'août, Sciences Po a diffusé un million d'heures de cours en ligne.

**Arnaud Jullian** indique que le budget révisé fait apparaître surtout une contraction de l'activité, avec des ressources et des dépenses en diminution. Une diminution un peu moindre sur les premières que sur les secondes ce qui, d'ailleurs, explique l'amélioration du résultat par rapport à celui prévu au budget, puisque le résultat anticipé est de 3 M€ alors qu'il s'élevait à 2,2 M€ dans le budget. Toutefois, ce niveau reste inférieur au résultat des comptes 2019, qui se situait à 4 M€. Par ailleurs, le résultat aurait été de 3,5 M€ hors effets de la Covid. Ainsi, comme l'a indiqué Frédéric Mion, l'impact de la Covid est estimé à 500 000 €. Il s'agit là toutefois des conséquences sur le seul résultat, et non de l'impact total de la Covid, car il faudrait également prendre en compte les retombées sur les investissements, d'un peu plus de 700 000 €, sans parler des effets pluriannuels précédemment évoqués, notamment ceux liés au décalage du chantier de Saint-Thomas.

L'impact de la Covid se fait ressentir plus particulièrement sur les recettes. Très largement sur les recettes de formation continue et de mécénat, mais également, dans une moindre mesure, sur les droits spécifiques.

Pour la formation continue, la diminution du chiffre d'affaires, de 5,5 M€, a été très importante. La diminution de la marge brute atteint 3,5 M€.

Pour le mécénat, la baisse sur fonds libres est de 1,1 M€. Elle s'élèverait à 2,9 M€ si l'on additionnait fonds libres et fonds affectés.

Les recettes issues des droits des cycles spécifiques sont également en diminution en lien avec les masters en un an. Il faut également noter que le *Welcome programme* s'est finalement tenu en ligne et gratuitement.

En revanche, on constate une légère hausse du produit des droits de scolarité, de +600 000 €. En effet, le nombre d'étudiants admis à la rentrée a été plus important que prévu. La direction de Sciences Po anticipait un taux de chute plus important parmi les admis, notamment pour les étudiants étrangers, soit en raison d'une moindre volonté de nous rejoindre sur nos campus, soit faute de pouvoir tout simplement le faire. Finalement, il n'en a pas été ainsi, en tout cas pas à la hauteur de ce qui était anticipé. Nous accueillons donc un peu plus d'étudiants que prévu, ce qui génère ces +600 000 €.

Les impacts globalement très négatifs sur les recettes, sont en partie compensés par une diminution des dépenses.

Les dépenses de personnels permanents sur fonds libres diminuent d'1,4 M€, dont 1,2 M€ de remboursement d'activité partielle, ce qu'il est convenu d'appeler le « chômage partiel », mis en œuvre à Sciences Po pendant la période de confinement et pendant les premiers mois de déconfinement. Les personnels dits « postés » étaient les plus directement concernés par cette disposition. Néanmoins, **Arnaud Jullian** rappelle que Sciences Po a fait le choix de maintenir la rémunération nette à 100 %

pour les salariés qui étaient concernés par l'activité partielle, là où la réglementation fixait le maintien de cette rémunération à 84 %.

Nous avons également constaté de moindres dépenses concernant les locaux, avec des économies sur les fluides, le gardiennage, l'accueil, avec moins de besoin de salles de cours en remplacement de celles immobilisées dans le cadre des travaux réalisés au 13, rue de l'Université et avec le décalage d'une partie de certaines factures des travaux du 13, rue de l'Université sur 2021.

A cela, il convient d'ajouter des économies de fonctionnement pour 2,2 M€, dont 1,8 M€ de missions et colloques.

En revanche, nous constatons une hausse des coûts informatiques, liée à l'acquisition de licences Zoom et au paramétrage du système informatique de la direction des ressources humaines (SIRH) afin de mettre en œuvre l'activité partielle. Il existe, en outre, une hausse de 0,4 M€ des coûts d'enseignement et de contrats doctoraux. Les hausses de coûts des contrats doctoraux sont la conséquence de la prolongation des contrats des doctorants inscrits en troisième année de thèse, pour lesquels les contraintes du confinement ont eu des conséquences négatives sur leurs travaux de recherche. Quant aux coûts d'enseignement, ils sont liés aux mesures prises pour accompagner l'enseignement à distance.

L'impact négatif sur le résultat généré par la Covid est donc de 470 000 €. À ce montant s'ajoute l'augmentation des investissements de 700 000 € pour l'équipement de salles hybrides. Ainsi, 118 salles ont été équipées pour la rentrée de septembre 2020.

**Caroline Jasson-Gramusset** fait état de l'évolution des ressources publiques et structurelles, qui atteignent 69,7 M€, soit +0,7 M€ par rapport aux 69 M€ anticipés au moment de l'élaboration du budget. La dotation de l'OFCE est stable à 5 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF), de 64,6 M€ est supérieure de 0,7 M€ par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget (63,9 M€).

Le total des financements institutionnels locaux, sur projets nationaux et européens s'élève à 19,8 M€. Il est en recul de 0,7 M€ par rapport aux 20,5 M€ attendus au moment du budget.

Le montant total des partenariats d'entreprises et des particuliers est de 18,5 M€ contre les 21 M€ attendus, soit un recul de 2,5 M€ (12 %).

Les produits divers, financiers et exceptionnels atteignent 12,6 M€ contre les 14 M€ mis initialement au budget.

**Arnaud Jullian** indique que le poids des subventions publiques structurelles est plus élevé qu'en 2019 et atteint désormais 31,5% du total du poids économique de Sciences Po, car la baisse des ressources a essentiellement porté sur les ressources propres et non sur les ressources publiques structurelles, qui sont même légèrement en hausse (+700 000 €).

Les dépenses de personnel sont légèrement en baisse, de - 3,7 M€ sur fonds libres, et en légère augmentation sur fonds affectés.

**Caroline Jasson-Gramusset** précise que les dépenses d'enseignement sont en baisse de 1,2 M€ et se chiffrent à 19,5 M€ contre les 20,7 M€ attendus. Cette baisse est principalement due à la diminution des dépenses de la formation continue (-1,8 M€) en raison de la crise sanitaire. Cette baisse est partiellement compensée, à hauteur de 0,4 M€, par une hausse des dépenses d'enseignement pour accompagner les Ecoles et le Collège universitaire dans les modalités d'enseignement dans un contexte de crise.

Les bourses et les aides sociales sont de 11,8 M€ contre 11,7 M€ dans le budget, soit une hausse de 0,1 M€. Les 8,9 M€ de bourses Sciences Po s'articulent ainsi :

- 8,5 M€ de bourses sur critères sociaux, en légère hausse de 0,1 M€ ;
- 0,4 M€ de bourses sur critères académiques.

Quant aux bourses sur financement extérieur, elles sont stables, à 2,9 M€.

Le coût des loyers et charges de locaux est de 13,8 M€ contre 14 M€ prévus dans le budget, soit une légère baisse de 0,2 M€. Pour les dépenses d'entretien-maintenance, eau-énergie, la baisse est d'environ 1,7 M€, (8,1 M€ contre 9,9 M€ attendus). Les coûts de fonctionnement sont revus à la baisse de 5,5 M€. Ils atteignent 23,1 M€ contre 28,7 M€ attendus.

Concernant les investissements, **Arnaud Jullian** précise qu'ils sont en baisse d'1 M€ (33,9 M€ versus les 32,9 M€ programmés). Les immobilisations en cours sont en diminution de 1,6 M€. Cela recouvre deux effets : un décalage du chantier de Saint-Thomas pour -1,9 M€ du fait du retard pris pendant le confinement et des investissements en cours pour +0,3 M€ sur le système de contrôle d'accès afin de l'unifier et de le moderniser.

Il conclut en rappelant que le résultat devrait donc être de 3 M€, *versus* les 2,2 M€ prévus dans le budget 2020.

**Olivier Duhamel** ouvre la discussion.

**Véronique Morali** pose une question sur les systèmes d'enseignement et l'organisation des espaces du fait de la Covid. Peut-on penser que certaines de ces dispositions – notamment l'enseignement à distance ou hybride – peuvent être pérennisées ou se généraliser ? Si oui, quels pourraient être les impacts éventuels, notamment pour les locaux ?

Avant de céder la parole à Frédéric Mion, **Olivier Duhamel** précise que sur toutes ces questions, un point un peu plus détaillé sera fait lors de la séance de décembre du Conseil d'administration et un point complet sera proposé lors de la séance de février.

En réponse à la question de Véronique Morali, **Frédéric Mion** souligne que la période actuelle permet de vérifier une intuition – qui, pense-t-il, est présente à l'esprit de tous les pédagogues – : le fait que rien ne peut réellement se substituer au contact en personne, dans un même lieu physique partagé, entre les enseignants et les étudiants.

Il y a sans doute beaucoup de leçons à retenir des dispositions prises à l'occasion de cette crise, pour penser différemment les maquettes, pour se saisir du numérique dans certains types de cours ou pour une transmission plus efficace de certaines informations ou connaissances. Pour autant, il n'est nullement question et en aucune manière, de basculer l'essentiel des maquettes dans des régimes d'enseignement à distance. Ce sujet, ajoute-t-il, mérite en tout état de cause un vrai débat, que ce Conseil pourra avoir dans quelques mois.

**Alban Hautier** voudrait savoir si la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC), qui est une ressource relativement récente, a été mobilisée pour des actions particulières dans le cadre de la crise ?

**Arnaud Jullian** précise que cette contribution - d'environ 670 000 € - figurait dans les comptes 2019. Elle finance à la fois des questions de santé, de l'action sociale, de l'aide d'urgence et différentes cotisations – par exemple, l'association sportive étudiante. La CVEC a été mobilisée en partie, mais Sciences Po a eu recours à d'autres moyens, notamment une levée de fonds ponctuelle destinée à accompagner les étudiants, notamment dans le cadre des rapatriements des étudiants qui étaient en stage ou en scolarité à l'étranger.

**Arthur Moinet** demande si l'excédent de 3 M€, supérieur aux 2,2 M€ qui avaient été approuvés dans le budget initial, est dû au retard dans l'investissement pour le site de Saint-Thomas ? Si oui, ces fonds seront-ils débloqués d'ici à la fin de l'exercice ou seulement engagés en 2021 ?

**Arnaud Jullian** répond qu'en 2021, il y aura des surcoûts liés au décalage de la date de livraison du chantier, notamment en raison des loyers supplémentaires des implantations qui auraient dû être quittées. Par ailleurs, la société SOGELYM-DIXENCE réclame à Sciences Po une participation aux surcoûts qu'elle supporte pour la mise en place sur le chantier des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

**Henri de Castries** remercie les intervenants pour la clarté de la présentation et rend hommage aux efforts faits pour s'ajuster à cette situation assez exceptionnelle. Il pose deux questions. Concernant le mécénat, la baisse peut apparaître comme relativement modérée, même si elle est significative. Quelles dispositions seront prises pour faire en sorte qu'elle ne s'accroisse pas dans l'année qui vient, compte tenu de ce que vont être les contraintes de distance et les difficultés probables d'un certain nombre des contributeurs habituels ? Pour l'*Executive education*, les programmes vont-ils être adaptés et est-il possible d'en transformer une partie en programmes virtuels ?

A propos du mécénat, **Frédéric Mion** répond que Sciences Po nourrit un dialogue avec des entreprises qui se trouvent dans des secteurs moins affectés que d'autres par la crise, voire qui tirent de celle-ci des bénéfices un peu inattendus. En outre, Sciences Po cherche à contrecarrer les effets conjoncturels qui pourraient advenir l'année prochaine ou l'année suivante par des accords pluriannuels de financement –

sur des objets de type chaires ou autres – qui sécurisent la levée de fonds sur deux, trois, parfois cinq années.

S'agissant des particuliers, la situation est beaucoup plus complexe. On a observé que la mobilisation individuelle des mécènes était forte dès lors que les objets pour lesquels leur générosité est sollicitée étaient clairement identifiables par eux comme liés aux conséquences de la crise. Ainsi, lors de la campagne menée à l'occasion des déclarations d'Impôt sur la fortune immobilière (IFI), Sciences Po a concentré son action sur le soutien aux étudiants les plus directement affectés par la crise. **Frédéric Mion** souhaite poursuivre cet effort, c'est-à-dire concentrer la levée de fonds sur cet objet dont on voit bien qu'il est, à juste titre, particulièrement sensible au cœur des mécènes et donateurs. Mais, concernant plus globalement la levée de fonds, il ajoute qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour les années qui viennent, sur lequel Sciences Po n'a pas encore complètement tous les leviers et ressorts en main.

S'agissant de la formation continue, dès le printemps, avec l'accord des clients, Sciences Po a fait basculé un grand nombre de formations sur des formats à distance. Néanmoins, nous avons observé que certains d'entre eux, notamment certains clients individuels, ne se satisfaisaient pas de ce format. C'est une expérience techniquement réussie, mais qui ne répond pas toujours exactement aux souhaits des clients de la formation continue. Mais, évidemment, pour la formation continue comme pour la formation initiale, les responsables de Sciences Po ont beaucoup appris et progressé dans la mobilisation de ces outils et un grand nombre de programmes s'en trouveront modifiés à l'avenir.

**Michel Pébereau** félicite la direction de Sciences Po pour les résultats obtenus puisque, dans ce contexte extrêmement difficile, avoir une légère amélioration du résultat final est une performance pour toute organisation en France aujourd'hui. Il s'interroge à propos des séjours des étudiants à l'étranger qui vont être perturbés voire annulés.

**Frédéric Mion** précise que, s'agissant des étudiants de troisième année du Collège universitaire – qui sont la population la plus directement concernée par cette question – dans ce premier semestre, un dispositif a été mis en place qui tend à permettre à tous ceux dont les universités d'échanges offrent effectivement la possibilité d'un échange physique, c'est-à-dire avec présence sur le campus, de se rendre sur les campus. Il s'agit, pour l'essentiel, des universités européennes. Pour les universités qui rendent possibles des échanges seulement au travers de cours à distance, les étudiants se sont vu offrir le choix entre participer à cet échange sous la forme de cours à distance ou suivre un programme, spécialement conçu pour eux, de cours assurés par Sciences Po, à distance, qui vient compléter leurs enseignements de première et de deuxième année.

Pour le second semestre, la direction de Sciences Po fait en sorte que tous les étudiants qui n'ont pu bénéficier d'un échange sous forme physique ou numérique puissent s'en voir offrir un. Ils seront donc prioritaires pour l'accès à un second semestre, qui se déroulera effectivement en lien avec une institution étrangère ; mais, pour des raisons qui paraîtront évidentes, il n'a pu être possible de proposer à tous de décaler leur expérience internationale d'un an ou davantage. D'ailleurs, l'incertitude demeure sur ce que sera la troisième année l'année prochaine, puisqu'il n'y a aucune

assurance que les universités étrangères reprendront les échanges selon les mêmes modalités et avec le même élan que par le passé, dans un contexte sanitaire qui demeure très incertain.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, **Olivier Duhamel** se joint à tous ceux qui ont félicité les équipes de Sciences Po ; particulièrement les équipes financières conduites par Arnaud Jullian et Caroline Jasson-Gramusset.

#### **IV. CREATION D'UN EXECUTIVE MASTER OF PUBLIC ADMINISTRATION ET ADOPTION DES TARIFS CORRESPONDANTS**

**Olivier Duhamel** cède la parole à Philippe Guérinet, directeur de l'*Executive education*, et Yann Algan, professeur à Sciences Po et doyen de l'École d'Affaires Publiques.

**Philippe Guérinet** indique que ce projet présenté aux membres du Conseil d'administration a été développé conjointement par l'École d'Affaires Publiques (EAP) et l'*Executive education*. Il passe la parole à Yann Algan qui va présenter la raison d'être du projet.

**Yann Algan** présente les trois grandes raisons d'être de ce projet.

Premièrement, développer des formations pour les très hauts potentiels – au niveau européen et international – du secteur public et du secteur privé, dans les domaines des politiques publiques, du *leadership* et du management public. Pour le moment, il n'existe pas de formation proprement européenne sur ce sujet. L'*Executive Master of Public Administration* (EMPA) est pour l'heure un modèle essentiellement britannique ou américain. Ainsi, lorsque des personnes, susceptibles de prendre des postes de responsabilités – par exemple de directeur d'administration ou de direction dans le privé – veulent se former ou avoir une vision panoramique des politiques publiques et une formation de haut niveau sur les problématiques de management, généralement, elles vont suivre ces formations aux États-Unis, à Columbia ou à Harvard. La première raison d'être de cette formation – et qui est propre à la mission de Sciences Po – est donc de pouvoir proposer une offre pour les hauts potentiels avec un ancrage européen très fort.

La deuxième raison d'être de ce projet est que, désormais, au sein de la formation initiale, avec l'École d'affaires publiques, dans les autres écoles et dans les centres de recherche de Sciences Po, il y a une vraie expertise et une compétence avérée, reconnue, en matière d'évaluation des politiques publiques et une capacité à couvrir l'ensemble de ces enjeux. Cette expertise peut être combinée avec celle de l'*Executive education*, en particulier sur les problématiques de *leadership* public ou d'innovation publique, ce qui permet de se positionner de façon très concurrentielle sur ce segment de la formation des hauts potentiels.

La troisième raison d'être est aussi de pouvoir positionner Sciences Po en avance de phase sur des offres hybrides, un peu nouvelles. EMPA est une marque relativement standardisée, connue dans l'ensemble du spectre des formations des hauts potentiels. Le projet présenté aujourd'hui propose de s'en distinguer non seulement en raison de l'ADN de Sciences Po, mais aussi par la possibilité d'offrir une formation qui sera en grande partie hybride, en ligne, et qui pourra aussi s'ancrer dans le savoir-faire, les capacités d'incubation et d'innovation de cet établissement.

En complément, **Philippe Guérinet** ajoute que pour définir les publics cibles et les objectifs pédagogiques, ils ont procédé selon deux méthodes un peu différentes : d'abord en regardant les publics au sein des formations EMPA existantes, puis en cherchant à déterminer comment Sciences Po peut se positionner sur ce marché. Au mois de juin, les porteurs du projet ont réalisé deux *focus groups* auxquels il a été proposé une première maquette, afin de les faire réagir.

Pour ce qui concerne l'identification des publics, le profil suivant s'est dessiné.

- Une expérience professionnelle d'une durée déjà significative (dans le document il est indiqué sept ans, mais **Philippe Guérinet** estime que ce serait plutôt dix ans d'expérience professionnelle) ;
- Une expérience managériale déjà solide afin que les personnes concernées puissent vraiment bénéficier de cette formation ;
- Un niveau d'anglais professionnel puisque l'intégralité de la formation aura lieu en anglais. L'objectif est vraiment de positionner cette formation comme européenne et non pas « franco-française » ;
- Un public aussi bien issu du secteur public que du secteur privé. Les *focus groups* ont révélé l'importance d'avoir ce double profil, pour que les deux puissent en tirer un maximum de bénéfices.

**Yann Algan** présente brièvement les principaux blocs composant la maquette pédagogique de cet EMPA.

Les EMPA étant très bien identifiés sur la carte de la formation des hauts potentiels, il était nécessaire pour Sciences Po d'emprunter un certain nombre de passages obligés, en particulier les problématiques de gouvernance et de politiques publiques pour le bloc 1 ; les questions d'économies publiques et budgétaires pour le bloc 2 ; les questions de *public leadership* et de management pour le bloc 3.

Cependant, pour chacun de ces blocs, il y aura un réel croisement entre le savoir-faire de Sciences Po, en termes de recherche en sciences sociales, et l'expérience de praticiens de très haut niveau, dont la contribution est absolument essentielle pour former ce public de hauts potentiels.

Ainsi, dans le bloc 1 – les problématiques de gouvernance et de politiques publiques – il y aura bien entendu des présentations consacrées aux questions de l'évaluation des politiques publiques – qui sont absolument essentielles – mais aussi un certain nombre de modules sur des politiques publiques qui sont à la frontière de l'actualité. Par exemple, pour traiter des questions de sécurité on aura recours à des interventions telles celle de l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve. On procédera de même pour le numérique, les questions de santé. C'est là une singularité par rapport aux

autres EMPA qui, généralement, ont une approche uniquement focalisée sur l'économie. L'économie aura sa place, bien entendu, mais cet EMPA couvrira l'ensemble du spectre des politiques publiques.

Le bloc 3 – *public leadership* et management – est aussi un socle de compétences très recherchées par ce type de publics. Il reposera sur le savoir-faire scientifique des centres de recherche de Sciences Po – notamment le centre de sociologie des organisations, avec des chercheurs comme Henri Bergeron – et sur celui de praticiens. On y trouvera également de nouveaux modules sur les problématiques d'innovation publique, de *design*, de management public. L'objectif étant d'être capable de mobiliser une intelligence collective pour essayer de dégager des consensus et d'être en mesure de manager de larges équipes ou des administrations.

Concernant les modalités pratiques de cette formation, **Philippe Guérinet** précise que l'enjeu est de répondre à une problématique spécifique aux hauts potentiels, c'est-à-dire de pouvoir leur offrir de la souplesse et de l'adaptation dans la manière dont ils vont suivre les enseignements. C'est une formation relativement lourde – plus de 300 heures – qui, par définition, peut difficilement trouver sa place dans les agendas de personnes qui sont en pleine activité professionnelle.

Elle sera donc répartie sur dix modules de deux à trois jours par mois, se déroulant sur le campus de Sciences Po, à Paris, pendant treize mois. En outre – et c'est là une des spécificités de cette formation et un point novateur par rapport aux autres EMPA – une partie de la formation aura lieu à distance, de deux manières différentes : d'une part, des formations dites « synchrones » - c'est-à-dire en direct - mais à distance (en utilisant des plateformes telles que Zoom ou Teams), d'autre part, un certain nombre d'heures de formation en format dit « asynchrone », c'est-à-dire enregistrées en amont, qui pourront être suivies dans les lieux et aux moments qui conviendront aux personnes inscrites dans cet EMPA.

Les modalités d'admission dans l'EMPA - sélection sur dossier de candidature puis entretien oral - seront assez classiques mais elles se dérouleront intégralement en anglais. Les frais de dossier s'élèveront à 100 €, tarif comparable à ceux des concurrents américains et européens sur le marché des EMPA. Tous demandant des frais de dossier pour les candidatures.

**Philippe Guérinet** conclut en disant que l'objectif est que la première rentrée de cet EMPA ait lieu au mois de mai 2021, avec un démarrage de la campagne de commercialisation dès ce mois de novembre.

Le tarif de cette formation serait de 30 000 €. Montant qui se situe très en deçà des prix pratiqués par les EMPA américains et dans la moyenne des prix pratiqués sur le marché européen.

**Olivier Duhamel** remercie Yann Algan et Philippe Guérinet et ouvre la discussion.

**Louis Schweitzer** voudrait savoir si, compte tenu du coût de cette formation, elle sera accessible à des responsables de l'administration publique française, nationale ou régionale.

**Philippe Guérinet** répond qu'il existe des mécanismes de financement aussi bien dans les administrations privées que publiques qui permettent de couvrir ces frais. Le principal écueil, pour l'instant, est que cette formation, encore en devenir, ne peut être encore enregistrée dans le système de référencement français pour ce type de financement, comme celui des « Opérateurs de compétences » (OPCO). Il faudra attendre une ou deux promotions avant de pouvoir bénéficier de cette accréditation. Philippe Guérinet précise que ce n'est pas spécifique à cette formation ; c'est le système de formation professionnelle français et ses modes de financement, qui ne favorisent pas l'innovation et le lancement de nouveaux produits.

Il ajoute que pour compenser ce handicap ponctuel, *l'Executive education* va développer des partenariats avec un certain nombre d'organisations, nationales ou internationales.

En complément à la réponse de Philippe Guérinet, **Yann Algan** souligne qu'en France, pour les administrations publiques, la formation des hauts potentiels est pour le moment essentiellement assurée par l'ENA. C'est pourquoi l'EAP envisage de nouer des partenariats avec l'ENA, notamment dans des projets de chaires d'innovation publique. Mais, pour ce qui concerne cet EMPA, l'ambition de cette formation est de toucher un public européen et international, c'est-à-dire qui aille au-delà – sans les exclure le moins du monde - des hauts potentiels nationaux.

**Arthur Moinet** considère, lui aussi, que le prix élevé de cette formation peut être de nature à freiner la participation de certains publics, par exemple celui des élus locaux, qui pourraient être intéressés par une formation de ce type proposée par Sciences Po.

En outre, il déplore que cette formation soit en anglais. Il y voit une forme de capitulation, alors que les affaires publiques sont le domaine d'expertise de Sciences Po par excellence. Il regrette que, dans la perspective du rayonnement de la langue française, on ne propose pas suffisamment de formations continues en français dans le domaine de affaires publiques.

**Philippe Guérinet** précise que *l'Executive education* travaille actuellement à l'élaboration d'une formation à destination des élus locaux. Ce sera une formation 100 % en français, délivrée avec une tarification beaucoup moins élevée, et qui permettra aux élus d'utiliser les financements prévus pour leur formation, qui sont en effet très inférieurs aux tarifs prévus pour l'EMPA.

**Yann Algan** ajoute qu'un EMPA est un type d'*executive master* qui répond à un certain nombre de standards ; les caractéristiques tarifaires et linguistiques en font partie. Pour autant, il est tout à fait possible de décliner des éléments de cette formation, sous forme de blocs en français, au profit de différents publics. L'expertise développée dans le cadre de cet EMPA, dans ses dimensions les plus innovantes et les plus « transformantes », pourra être mobilisée et orientée au profit d'autres types de publics.

**Jeanne Lazarus** s'interroge sur le caractère réellement interdisciplinaire de ce master. Dans le Comité scientifique, par exemple, en dehors des personnalités du monde économique, ne figurent que des économistes. Plus largement, il y a très peu de représentants d'autres disciplines que l'économie dans le corps enseignant de cet EMPA.

Or, ajoute-t-elle, il y a, à Sciences Po, un grand nombre de compétences disponibles, par exemple en histoire, une dimension qui pourrait être importante pour la formation de décideurs publics. Jeanne Lazarus pense que l'analyse des sociétés est très importante pour toutes ces questions et qu'il faudrait sans doute avoir davantage recours à des connaissances plus épaisses qui, pour l'instant, lui semblent être absentes de ce projet et peut-être aussi trop souvent des masters de l'École d'Affaires Publiques. Elle regrette que les concepteurs de ce projet n'aient pas davantage creusé de ce côté-là, car les centres de recherche, les chercheurs des différentes disciplines de Sciences Po pourraient grandement contribuer, positivement, à l'originalité et à la singularité du projet, puisqu'il semble que cela soit souhaité, sur un marché déjà très concurrentiel.

**Yann Algan** précise que le corps enseignant de l'École d'affaires publiques comprend des historiens, des sociologues et des politistes. Peut-être y a-t-il une méconnaissance des cours fondamentaux qui sont enseignés dans cette école, mais, en tout cas, il assure que cette pluridisciplinarité est vraiment au cœur du projet de l'EAP.

Elle l'est bien aussi dans ce projet d'EMPA. Certes, certaines dénominations peuvent laisser penser que l'économie est dominante, mais là encore, il s'agit de répondre aux grands standards de ce type de formation. Pour autant, les blocs importants mobilisent vraiment les compétences de différents chercheurs et de l'ensemble des disciplines. Ainsi, le bloc sur les questions de management est supervisé, en partie, par Henri Bergeron. Sur les questions de politiques publiques, ce sont Emiliano Grossman et Cornelia Woll - qui ne sont pas des économistes – qui vont assurer la supervision des modules.

Enfin, il précise que les porteurs du projet assument pleinement le recours conjoint, dans l'équipe enseignante, aux savoir-faire des professeurs et des praticiens.

**Jeanne Lazarus** précise que le problème n'est pas que dans les intitulés. Il y a aussi le nom des enseignants et leur assignation. C'est donc l'offre globale de cette formation qui, pour l'instant, ne lui paraît pas être réellement interdisciplinaire.

**Olivier Duhamel** soumet au vote la résolution qui a été distribuée aux membres du Conseil d'administration.

### **Résolution**

*Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;*

*Vu les articles 1 et 21 de l'annexe au décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;*

*Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques décide de fixer les droits de scolarité de l'Executive Master of Public Administration menant à un diplôme propre à l'Institut d'études politiques de Paris au montant de 30 000 €.*

\*\*\*

➡ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés moins deux abstentions.

**Olivier Duhamel** indique que Marc Guillaume doit quitter la séance et confie sa procuration à Bruno Lasserre.

#### **V. VALIDATION DES LIBERALITES ACCEPTEES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU PRESIDENT**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion

**Frédéric Mion** rappelle que ce Conseil a autorisé le Président de FNSP à accepter les libéralités dont le montant est inférieur à 1 M€, mais qu'il a été prévu qu'un compte rendu annuel de ces libéralités les plus significatives serait fait au Conseil. La note qui a été adressée aux membres du Conseil donne le détail des entreprises et des individus qui ont contribué de la manière la plus significative à la levée de fonds de Sciences Po. On y trouve notamment mention :

- de la contribution de la société AG2R et de la Poste à la chaire Santé ;
- d'une contribution de HSBC et d'Hermès à la nouvelle chaire sur le Développement durable et le changement climatique ;
- d'une contribution de la Fédération des promoteurs immobiliers à la chaire Villes, logement et immobilier ;
- de quelques dons individuels, dont certains très significatifs, tels ceux de Mme Noëlle Meyer, de M. Michaël Zaoui et de M. Frank Pao.

La liste complète des donateurs est à la disposition des membres du Conseil.

**Olivier Duhamel** soumet au vote la résolution suivante.

#### **Résolution**

*Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 1<sup>er</sup>, 21 et 23 ;*

*Vu la résolution du Conseil d'administration du 11 décembre 2019 ;*

*Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques décide d'approuver les dons acceptés par la Fondation et présentés dans la note synthétique qui lui a été remise, dans le cadre des délégations de pouvoirs qu'il a consenties au Président par résolution du 11 décembre 2019.*

\*\*\*

➡ La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **VI. ADOPTION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE COMMUNE A L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS ET A LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES**

**Olivier Duhamel** rappelle que les règlements intérieurs de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) prévoient que l'IEP et la FNSP doivent arrêter une charte de déontologie commune, « adoptée dans les mêmes termes, sur proposition, chacun en ce qui le concerne, du directeur et de l'administrateur, après avis de la commission de déontologie ».

Le projet de cette charte, qui a fait l'objet, en amont, d'une longue et large concertation, a d'abord été soumis, pour avis, à la commission de déontologie puis a été présenté au Conseil de l'Institut. Olivier Duhamel précise que celui-ci l'a légèrement amendé.

Il cède la parole à Arnaud Jullian, qui a piloté les équipes qui ont préparé ce projet de charte.

**Arnaud Jullian** précise que cette charte commune à l'IEP et la FNSP est prévue par l'article 29 du règlement intérieur de la FNSP. Elle a pour fonction de fixer les grands principes déontologiques généraux qui s'appliquent au personnel, aux enseignants, aux chercheurs de Sciences Po. La charte de déontologie s'articule avec le règlement intérieur, qui s'applique aux salariés de la FNSP, avec la charte des systèmes d'information, avec la charte d'acceptation des dons et avec la future charte de la déontologie de la recherche.

Elle encadre l'utilisation des moyens, fixe des règles, telles le fait que les activités annexes ne doivent pas entrer en conflit avec l'activité principale. Elle garantit aussi des droits, notamment les libertés d'opinion, de conscience, d'expression, dans le respect des lois de la République, de tous les membres de la communauté de Sciences Po.

Il ajoute que ce projet a été soumis à la Commission de déontologie - représentée au sein de ce Conseil par Laurence Bertrand Dorléac - qui a remis un avis positif et a suggéré une modification que le Conseil l'IEP, qui a adopté cette charte lors de sa dernière réunion, a prise en compte. Il conclut en indiquant que c'est la version adoptée par le Conseil de l'Institut qui est soumise aujourd'hui au Conseil d'administration de la FNSP.

**Alexandre Mariani** remercie toutes les personnes qui ont été impliquées dans l'élaboration de cette charte. Il ajoute qu'au-delà de son caractère obligatoire, il est, à ses yeux, tout à fait impératif qu'une institution telle que Sciences Po se fixe, explicitement, une ligne de conduite par rapport à ces questions de déontologie.

**Jeanne Lazarus** confirme que, lors de la dernière séance du Conseil de l'Institut, une discussion a eu lieu et qu'elle a permis d'apporter quelques amendements au texte qui lui était proposé. Le Conseil de l'IEP a donc adopté cette charte, en soulignant lui aussi l'importance de son existence au sein du Sciences Po et en remerciant également toutes les personnes, notamment Arnaud Jullian, qui a vraiment fait en sorte qu'elle existe, ce qui était extrêmement important.

**Olivier Duhamel** soumet au vote la résolution suivante.

### **Résolution**

*Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier son article 28 ;*

*Vu le règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques adopté par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015, en particulier son article 29 ;*

*Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques, décide d'arrêter, en ce qui le concerne et après avis de la Commission de déontologie, la charte de déontologie de Sciences Po telle qu'annexée à la présente résolution.*

\*\*\*

➡ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés moins deux abstentions.

## **VII. POINT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE D'ADMISSIONS**

Avant de céder la parole à Bénédicte Durand, directrice de la formation initiale et à Gabriela Rehorova Crouzet, directrice des admissions, **Olivier Duhamel** veut exprimer ses très profonds et sincères remerciements à toutes les équipes de la direction de la formation initiale, pour le formidable travail accompli au cours de ces derniers mois, afin de faire face aux innombrables et incessantes difficultés provoquées, pour les cycles de formation de Sciences Po, par la crise sanitaire. Grâce aux capacités d'anticipation de cette direction mais aussi à l'énergie, au dévouement et aux compétences de ses équipes, ces difficultés ont été réduites au strict minimum.

**Bénédicte Durand** remercie Olivier Duhamel. Avant d'aborder à proprement parler la campagne d'admissions 2020, elle souhaite informer les membres du Conseil de l'état

d'avancement de la réforme des admissions. Celle-ci entre dans sa dernière phase, avec quatre chantiers, que Bénédicte Durand décline très brièvement.

Le premier chantier, est la rédaction du cahier des charges de ces nouvelles modalités d'admission. Autrement dit, les nouvelles règles du jeu qui doivent être écrites, partagées et, surtout, présentées aux lycéens. Elles doivent par ailleurs donner très vite lieu à la formation des évaluateurs qui seront amenés à évaluer les nouveaux dossiers d'admission pour l'ensemble des procédures. Puisque l'un des grands paris de cette réforme des admissions est celui de l'harmonisation des procédures, quels que soient les viviers de lycéens considérés.

Le deuxième chantier – très largement pris en charge par la direction des affaires internationales – est celui de la promotion et de la communication. Afin de répondre pleinement aux objectifs d'ouverture, de démocratisation qui présidaient à la conception de cette réforme, le nouveau système des admissions doit s'accompagner d'une campagne de communication extrêmement vivace.

Le troisième chantier est le dialogue avec les autorités académiques et les lycées dans le cadre du nouveau dispositif des Conventions éducation prioritaire. Il s'agit là d'un volet très important de cette réforme. Ce chantier est conduit avec l'appui d'Ariane Azéma, inspectrice générale, excellente spécialiste de ces questions et co-auteure avec Pierre Mathiot du rapport *Missions, Territoires et réussite*.

Le quatrième chantier, qui doit se clore d'ici à la fin de l'année civile 2020, est le développement de systèmes d'information spécifiques pour cette procédure. Ce n'est pas le moindre des défis que d'adapter l'ensemble des systèmes d'information de Sciences Po en sorte, notamment, qu'ils soient bien articulés avec la grande plateforme nationale, Parcoursup. Ce travail dépasse largement la direction de la formation initiale, puisque la direction des affaires internationales, la direction des systèmes d'information, la direction des affaires juridiques, des achats et des marchés, le secrétariat général sont pleinement investis dans ce chantier.

Bénédicte Durand ajoute que les procédures d'admission de Sciences Po ont subi, elles aussi, l'impact de la crise sanitaire internationale, et cela de deux manières.

Pour ce qui concerne la nouvelle procédure, la crise sanitaire a fortement perturbé le développement des épreuves du baccalauréat et cela, dès le début de ce nouveau baccalauréat qui se déploie sur les classes de première et de terminale. Les épreuves de la classe de première n'ont pas été exactement ce qu'elles auraient dû être et nul ne sait tout à fait encore comment la scolarité des élèves en terminale cette année va se dérouler, mais il est assez certain que les équipes de professeurs des lycées devront faire des adaptations, des ajustements, lorsque les orientations définitives de déroulement des épreuves pour la classe de terminale seront connues. Il est d'ores et déjà à peu près certain qu'il ne sera pas possible de compter tout à fait sur les épreuves dans les formes qui étaient prévues au début de la conception de la réforme des admissions de Sciences Po.

La seconde grande perturbation de cette crise sanitaire a eu lieu au printemps 2020. Elle a contraint Sciences Po à adapter sa campagne d'admissions en raison de l'impossibilité d'un certain nombre de candidats de rejoindre physiquement ses locaux pour passer les épreuves orales. Bénédicte Durand rappelle qu'il a fallu, au grand regret de tous, supprimer les oraux de la procédure générale par examen. Elle souligne que le risque était trop grand de proposer des oraux à une population aussi nombreuse, dans des délais aussi resserrés et dans des conditions d'équité qui ne

pouvaient être garanties. Elle indique que des oraux à distance ont été organisés pour les candidats de la procédure des Conventions éducation prioritaire et les candidats de la procédure internationale. Ces circonstances imprévues et extraordinaires ont cependant permis de tester des outils qui seront désormais déployés sur toute la nouvelle procédure d'admission au Collège universitaire, dès 2021. Ces outils se sont avérés extrêmement prometteurs et, en tout cas, performants pour cette campagne 2020.

Bénédicte Durand souligne que les résultats de cette campagne sont doublement satisfaisants. D'abord, pour les raisons qu'elle vient d'exposer : la capacité d'adaptation aux circonstances sans altérer l'efficacité et l'équité de la procédure ainsi que la fiabilité d'outils mobilisés un peu plus tôt que prévu. Ensuite, parce qu'un plus grand nombre de candidats que l'année précédente a présenté sa candidature mais aussi que le nombre des admis effectivement inscrits et présents – physiquement ou en ligne - pour cette rentrée si particulière est plus élevé que l'an passé.

**Olivier Duhamel** précise qu'il y a eu 20 800 candidats aux procédures d'admission à Sciences Po en 2020 et 4 218 admis. Il y a donc aujourd'hui, à Sciences Po, autour de 14 000 étudiants, pour moitié au Collège, pour moitié en Master. Il demande à Bénédicte Durand et à Gabriela Rehorova Crouzet si elles estiment que la suppression des oraux, pour certaines voies d'admission, a pu modifier significativement le « profil » des étudiants admis.

**Gabriela Rehorova Crouzet** précise que, lorsque les oraux n'ont pas été maintenus, il y a eu une nouvelle évaluation des dossiers de candidature. Cette seconde évaluation a été assurée par d'autres correcteurs que ceux qui étaient intervenus en amont. Il leur a été demandé de s'attacher plus particulièrement aux éléments qui constituent le cœur de l'entretien oral (motivation, ouverture d'esprit, activités extracurriculaires, etc.).

Aura-t-on recruté une promotion différente du fait de cette campagne particulière 2020 ? Gabriela Rehorova Crouzet estime qu'il est bien difficile de le savoir dès à présent mais elle assure les membres du Conseil que, dans la dernière phase des admissions, tout le travail de ses équipes a été tendu vers l'objectif de mettre en valeur la motivation et le projet de la candidate ou du candidat, comme cela aura été fait à l'oral.

**Alexandre Mariani** voudrait savoir quelles seront les conséquences de la réforme des admissions pour les doubles diplômés internationaux.

**Gabriela Rehorova Crouzet** répond que c'est précisément un des chantiers en cours. Des négociations ont été entamées avec l'ensemble des partenaires de ces programmes de doubles diplômes afin de savoir comment la sélection dans ces programmes peut être recomposée. Ces négociations sont longues et nécessitent de bien prendre en considération les souhaits et les contraintes de chaque partenaire. Néanmoins, elle garantit que, dès cette année, les candidats pourront postuler sur Parcoursup, sur le portail de Sciences Po et sur le portail des partenaires des doubles diplômes qui existent.

**Olivier Duhamel** conclut la discussion en remerciant et en félicitant chaleureusement, au nom de tout le Conseil, Bénédicte Durand et Gabriela Rehorova Crouzet

### **VIII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Olivier Duhamel** s'adresse à Arthur Moinet, qui arrive au terme de son mandat d'élu au Conseil d'administration. Il le remercie vivement pour sa participation assidue, toujours stimulante, aux discussions de ce Conseil. Il souligne que la réforme, relativement récente, qui a introduit une représentation étudiante permanente dans ce Conseil, a été une excellente disposition.

Arthur Moinet et Lucie Kraepiel (qui a mis un terme à son mandat un peu avant lui) en ont été la parfaite incarnation et un très bel exemple.

*(Approbation des membres du Conseil).*

*La séance est levée à 16 heures 53.*